

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7336945301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7336945301>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 juillet 2023** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

### **CESSION DE FONDS DE COMMERCE L'UNIVERS**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Clotilde MICHELLAND, notaire à SAINT-SYLVAIN (14190), 3 rue des Grives, le 21 juillet 2023 a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée "LE VINTAGE ", société à responsabilité limitée dont le siège social est à CAEN (14000), 2 et 4 rue de Bernières, identifiée au SIREN sous le numéro 842177016 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.

A :

La société dénommée "BASF", société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est à LE HAVRE (76600), 2 rue Buffon, identifiée au SIREN sous le numéro 953448461 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA HAVRE.

Un fonds de commerce de CAFE BAR BRASSERIE RESTAURANT sis à CAEN (14000) 2 et 4 rue de Bernières, connu sous le nom commercial "L'UNIVERS DU VIN", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de CAEN, sous le numéro 842 177 016.

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du 21 juillet 2023 et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

La cession est consentie moyennant le prix de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (420.000,00 EUR). Lequel prix s'appliquant :

\* aux éléments incorporels pour TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370 000,00 EUR),

\* au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50

000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

